

Décision de prorogation de la convention relative à la création expérimentale d'une direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau

L'agence de l'eau Adour-Garonne,

ayant son siège 90 rue du Férétra, 31078 TOULOUSE CEDEX,
représentée par Monsieur Guillaume CHOISY, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

L'agence de l'eau Artois-Picardie,

ayant son siège 200 rue Marceline, B.P. 818, 59508 DOUAI CEDEX,
représentée par Monsieur Thierry VATIN, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

L'agence de l'eau Loire-Bretagne,

ayant son siège 9 Avenue Buffon, CS 36339, 45063 ORLEANS CEDEX,
représentée par Monsieur Martin GUTTON, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

L'agence de l'eau Rhin-Meuse,

ayant son siège B.P. 30019, route de Lessy, 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX, représentée par Monsieur Marc HOELTZEL, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,

ayant son siège 2-4 Allée de Lodz, 69363 LYON CEDEX 07,
représentée par Monsieur Laurent ROY, en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

L'agence de l'eau Seine-Normandie,

ayant son siège 51 rue Salvador Allende, 92027 NANTERRE CEDEX,
représentée par Madame Sandrine ROCARD, en qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes par l'article R.213-43 du code de l'environnement,

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

situé Tour Séquoïa, 1 place Carpeaux à Puteaux (92), représenté par Monsieur Olivier THIBAULT, en qualité de Directeur de l'eau et de la biodiversité,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 201 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.213-8-1 à L. 213-9-3 et R.213-30 à R.213-47 ;

Vu la délibération n° DL/CA/20-18 du 9 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne,

Vu la délibération n° 20-A-011 du 13 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie,

Vu la délibération n° 2020 -05 du 12 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Vu la délibération n° 2020-04 du 12 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Vu la délibération n° 2020-03 du 12 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,

Vu la délibération n° 20-05 du 10 mars 2020 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu l'avis du comité technique du 4 mars 2020 de l'agence de l'eau Adour-Garonne,

Vu l'avis du comité technique du 25 février 2020 de l'agence de l'eau Artois-Picardie,

Vu l'avis du comité technique du 6 mars 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Vu l'avis du comité technique du 28 février 2020 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Vu l'avis du comité technique du 27 février 2020 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,

Vu l'avis du comité technique du 3 mars 2020 de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la convention du 30 juin 2020 relative à la création expérimentale d'une direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, et notamment son article 12,

Vu la décision du 31 août 2021 de renouvellement de la convention relative à la création expérimentale d'une direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau,

Décident :

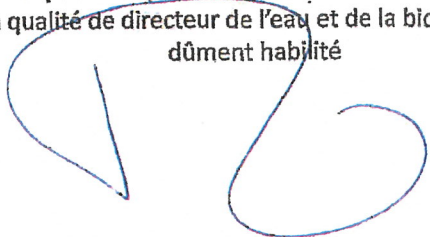
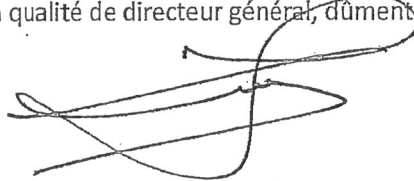
Article 1 : Prorogation de la convention

La convention relative à la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau du 30 juin 2020, renouvelée par décision du 31 août 2021 pour un an à compter du 1^{er} septembre 2021, est prorogée jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention relative à la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau, prise en application de l'article 201 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 susvisée.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée sur le site internet de chaque agence de l'eau.

Fait à Nanterre, le

<p>Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,</p> <p>représenté par Monsieur Olivier THIBAUT, en qualité de directeur de l'eau et de la biodiversité, dûment habilité</p> 	<p>L'agence de l'eau Adour – Garonne,</p> <p>représentée par Monsieur Guillaume CHOISY, en qualité de directeur général, dûment habilité</p> <p>MARTINE GAËCKLER ID</p> <p>Signature numérique de MARTINE GAËCKLER ID Date : 2022.06.17 16:47:52 +02'00'</p>
<p>L'agence de l'eau Artois – Picardie,</p> <p>représentée par Monsieur Thierry VATIN, en qualité de directeur général, dûment habilité</p> <p>THIERRY VATIN ID</p> <p>Signature numérique de THIERRY VATIN ID Date : 2022.07.02 18:12:06 +02'00'</p>	<p>L'agence de l'eau Loire – Bretagne,</p> <p>représentée par Monsieur Martin GUTTON, en qualité de directeur général, dûment habilité</p> 
<p>L'agence de l'eau Rhin – Meuse,</p> <p>représentée par Monsieur Marc HOELTZEL, en qualité de directeur général, dûment habilité</p> <p>Marc HOELTZEL</p> <p>Signature numérique de Marc HOELTZEL DN : c=FR, o=AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE, 2.5.4.97=NTRFR-185703014, title=Directeur General, serialNumber=OTE000R3MH0001, givenName=Marc, sn=HOELTZEL, cn=Marc HOELTZEL Date : 2022.06.23 15:50:09 +02'00'</p>	<p>L'agence de l'eau Rhône - Méditerranée – Corse,</p> <p>représentée par Monsieur Laurent ROY, en qualité de directeur général, dûment habilité</p> <p>Signé électroniquement par Laurent ROY Date : 2022.06.24 13:48:55 CEST</p>
<p>L'agence de l'eau Seine – Normandie,</p> <p>représentée par Madame Sandrine ROCARD, en qualité de directrice générale, dûment habilitée</p> <p>Sandrine ROCARD</p> <p>Signature numérique de Sandrine ROCARD Date : 2022.06.16 18:00:35 +02'00'</p>	